

Palestine

Palestiniennes sur deux fronts

Entretien avec

Mayada Bamieh Abbassi

Originaire de Jaffa, réfugiée au Liban où elle a grandi (elle fait partie des Palestiniens expatriés qui ont vécu l'exode de 1948 et qui sont actuellement au nombre de quatre millions), Mayada Bamieh Abbassi était responsable des activités féminines et de la coopération avec les femmes libanaises au Liban-Sud, jusqu'en 1981, à la veille de l'occupation militaire israélienne. Ayant vécu toutes les vicissitudes de la guerre civile, l'entrée des troupes syriennes en 1976 et les attaques israéliennes, elle est arrivée à assumer les responsabilités qui sont les siennes aujourd'hui à partir de la base. Mayada Abassi est responsable des relations internationales au secrétariat général de l'Union générale des femmes palestiniennes depuis dix ans; elle est aussi membre du Conseil national palestinien et vice-présidente de la Fédération démocratique internationale des femmes qui compte 102 organisations de femmes de différentes régions du monde.

— Comment s'organisait la lutte des femmes dans les camps du Liban-Sud?

Notre travail avec les femmes au Liban-Sud se situait sur tous les plans (politique, social, culturel...), car ces camps étaient en première ligne et, contrairement à ceux qui sont situés dans les autres régions, ils ne connaissaient aucun moment de répit. La population civile était soumise sans relâche aux bombardements israéliens, mais aussi aux attaques des troupes syriennes qui avaient pris possession de plusieurs villages. Il faut

Printemps 1996

savoir que durant la guerre, les femmes ont activement participé à la gestion des camps, les hommes étant sur le front. Leur rôle dans le maintien de la vie, de la cohésion familiale et des activités économiques était fondamental, particulièrement dans cette région. Cette expérience m'a énormément enrichie. J'ai vécu des situations extraordinaires au cours de cette lutte contre l'occupation et contre toutes sortes de souffrances et de douleurs, contre la mort. Notre propre mort, celle de nos proches et celle de notre peuple... Car nous avons toutes et tous été plusieurs fois confrontés avec la mort et c'est pur hasard si certains d'entre nous sont encore en vie. Les femmes étaient animées d'une solidarité à toute épreuve, intervenant là où le besoin se manifeste: dans les abris, les hôpitaux, les écoles et même sur le front. Certaines arrivaient à faire parvenir un repas chaud aux combattants, d'autres allaient jusqu'à prendre part à des actions militaires.

– Quel était le degré de participation des femmes à la lutte armée proprement dite?

Il y avait, à Saïda notamment, une milice féminine qui participait aux combats et qui avait ses propres positions dans les tranchées. Bien entendu, les hommes ne les laissaient pas aller en première ligne, mais certaines y allaient. Dans la région où j'étais, il y avait environ une centaine de femmes combattantes. Cela dit, l'entraînement militaire était obligatoire pour toutes et pour tous, car il ne préparait pas seulement au combat dans le cadre des opérations militaires, mais assurait une formation à la défense civile. Il était donc essentiel pour toutes les jeunes femmes, palestiniennes et libanaises, de suivre cet entraînement pour défendre leurs enfants, leur famille, leur maison... Mais celles qui portaient les armes n'étaient pas nombreuses et leurs positions se situaient principalement dans les tranchées autour des camps. Il y avait des camps d'entraînement militaire et de défense spéciaux pour les femmes, comme il y avait de nombreuses structures d'encadrement, sociales et politiques.

– Le travail entrepris au sein de ces structures féminines concernait-il exclusivement les préoccupations dictées par la situation de guerre et d'occupation ou bien englobait-il aussi des actions à caractère féministe?

La libération était notre principal objectif. Toute action était orientée vers cet objectif. Nous n'avions pas d'autres préoccupations dans l'immédiat que de nous défendre et, à terme, de libérer notre patrie. Nous n'accordions pas d'importance à la revendication de nos droits en tant que femmes. Bien entendu, les actions que nous menions en faveur des femmes, qu'il s'agisse de programmes de formation professionnelle, d'alphabétisation, d'information médicale, d'unités de production telles que celles créées par l'institution "Samed" dans les camps de réfugiés, ont servi à donner aux femmes plus d'autonomie, à les outiller et à leur ouvrir de nouvelles perspectives, d'autant que les militantes et les principales animatrices de ces programmes étaient toutes acquises aux principes

d'égalité et d'émancipation des femmes. Mais il faut dire que tous ces programmes offraient d'abord le cadre adéquat pour un travail de conscientisation politique. Les nombreux jardins d'enfants que nous avons créés étaient aussi un lieu de rencontre pour les mères et un point de contact pour nos organisations, dont les préoccupations premières demeuraient liées à la lutte pour la libération nationale. Toutes ces femmes vivaient dans des camps de réfugiés et toutes n'avaient pour objectif dans la vie que de retourner un jour dans leur pays.

— *Quelle était la nature de la participation des femmes palestiniennes dans la libération nationale? Avaient-elles une part dans la prise de décision dans les instances politiques ou bien leur travail se cantonnait-il dans les actions destinées aux populations féminines?*

Le mouvement politique auquel j'appartiens, le Fatah, était implanté dans chaque région à travers un comité local. Ces comités comprennent généralement une ou deux femmes chargées des questions féminines et qui avaient plein pouvoir de décision dans ce domaine. Dans le cadre de l'Union générale des femmes palestiniennes — qui dépend de l'OLP —, il existe une structure de coordination qui regroupe les représentantes des différentes organisations féminines palestiniennes et qui est chargée de tracer une stratégie globale d'action en direction des femmes. Il est donc évident que la participation des femmes aux instances de décision était limitée. Ceci étant, je crois qu'un contexte de lutte et de guerre tel que celui qu'on a vécu a plutôt tendance à favoriser l'émancipation des femmes et leur participation à la vie publique. Lorsque le camp subit des attaques répétées, que les blessés affluent, que les foyers s'effondrent et que la mort emporte les êtres les plus chers, les familles n'hésitent pas: tous et toutes doivent participer à la lutte pour mettre fin à la souffrance. Leur réticence à envoyer leurs filles aux réunions politiques, voire au front, s'évanouit devant la noblesse de l'action. Mais lorsque tout rentre dans l'ordre, on revient aux vieux réflexes. Il n'y a plus de raison suffisamment convaincante pour passer outre aux traditions. C'est pour cela que l'opportunité de mobiliser les femmes offerte par un tel contexte doit être saisie pour enraciner en elles un certain nombre de principes égalitaires qui leur serviront pour leur émancipation en tant que femmes.

D'autre part, ce contexte a aussi permis aux hommes de découvrir leurs femmes, leurs filles et leurs sœurs sous un autre jour et de se rendre compte qu'elles sont capables d'assumer des responsabilités dans la vie publique. Cela devrait les aider à accepter qu'elles participent aussi à la vie publique en temps de paix, puisqu'elles l'ont fait si précieusement en temps de guerre. Mais cela n'est pas facile. C'est un travail de longue haleine dont les fruits seront cueillis à long terme.

— *Dans quelle mesure la participation des Palestiniennes à la lutte nationale a-t-elle contribué à ce qu'elles prennent conscience de leur statut actuel en tant que femme et, éventuellement, à remettre en question la place que leur réserve la société?*

Lorsqu'on est persécuté dans son propre pays par des forces d'occupation étrangères et qu'on l'est jusque dans les lieux où on a pu trouver refuge, il s'opère en soi — qu'on soit homme ou femme — une remise en question de tout ce qu'on vit, de son statut, de sa place en tant qu'individu dans la société et de la place de ce peuple auquel on appartient, dans le monde. Une telle situation a donc des incidences au sein du foyer, dans les relations entre les membres de la famille et dans le couple. Les sacrifices énormes consentis rendent les gens plus exigeants en termes de qualité des relations, de vision de leur avenir. Pour les femmes qui ont perdu un mari, un fils, un frère; celles qui se sont trouvées avec un être cher handicapé à vie; celles qui ont consacré des mois à soigner leurs blessés ou des années à rendre visite à un fils emprisonné et à se battre pour le faire libérer; pour celles qui ont connu elles-mêmes la prison; toutes ces femmes sont aguerries au sens social du terme. Elles ont souffert, chacune à sa manière; elles ont lutté, chacune à la mesure de ses moyens. Elles ont surtout remplacé ces hommes qu'elles ont perdus à jamais, ou qui ont été défailants pour une période donnée, au niveau de l'autorité parentale, ou sur le plan économique. Ce sont elles qui ont travaillé à l'extérieur de la cellule familiale pour assurer la survie de la famille, comme elles ont assuré la préservation de l'identité nationale, par la transmission des traditions et du patrimoine à leurs enfants. Elles ne peuvent plus se retrouver cantonnées, contre leur gré, dans les seules tâches domestiques.

— Les femmes ont aussi été plus nombreuses à occuper des postes de décision et de responsabilité dans les structures politiques durant les périodes de conflit, comme durant l'Intifada, lorsque les arrestations en masse opérées par les autorités israéliennes ont vidé les organisations palestiniennes de leurs militants. Mais lorsque les hommes sont libérés ou bien lorsqu'ils reviennent du front, les femmes leur cèdent la place et retournent à leur position de second rang. Ne pensez-vous pas que cela risque aussi d'arriver pour ce qui est des positions qu'elles ont acquises sur le plan social?

Toutes les femmes qui ont participé à la lutte pour la libération nationale de leur pays ont connu ce problème: en Namibie, en Algérie, en Afrique du Sud... Nous en sommes conscientes. Dans les structures politiques, nous avons effectivement du mal à obtenir la place qui nous revient légitimement comme cela a été le cas lors des élections, puisque nous avons eu des difficultés à faire passer les candidatures féminines. C'est pourquoi nous devons aujourd'hui redoubler de vigilance et nous organiser de manière à ce que notre mouvement puisse peser. Lorsque nous avons proposé l'instauration de quotas de femmes, on nous a reproché de recourir à une sorte de ségrégation et certaines militantes ont même été convaincues par cet argument. On s'aperçoit, à la lumière des résultats des élections, que nous avons devant nous une lutte aussi importante que la lutte nationale. Si la politique divise les femmes, il faut que la cause féministe les unisse pour la réalisation de leur objectif

commun. Les avancées que nous réussissons nous, Palestiniennes, à réaliser auront sans doute un impact sur la situation de toutes les femmes et particulièrement dans le monde arabe

Les actions entreprises depuis les négociations de Madrid orientées vers l'édification d'une société démocratique et libre, où la femme doit bénéficier de tous ses droits en tant que citoyenne, m'ont d'abord portée à l'optimisme quant à la place qui sera accordée aux femmes dans l'Etat palestinien. Nous avons entamé, depuis cette période, une réflexion accompagnée de concertations pour l'élaboration d'une Déclaration de principes sur les femmes. Deux commissions ont été créées à cet effet, l'une dans les Territoires occupés et l'autre à l'extérieur. Cette Déclaration, rendue publique en 1993 au cours d'une conférence de presse à Jérusalem, énonce tous les droits dont doivent bénéficier les femmes palestiniennes ainsi que les textes de référence qui devront les régir. Nous travaillons actuellement à la mise au point d'un plan d'action pour que ces droits deviennent effectifs, à commencer par l'intégration d'un énoncé global du principe égalitaire dans la première Constitution de l'Etat palestinien.

D'autre part, un grand nombre de centres de recherche et d'associations ont été créés et travaillent de concert pour promouvoir les droits des femmes. Durant l'Intifada par exemple, l'action de l'Union générale des femmes palestiniennes a été consolidée par celles des nombreux comités locaux. Il existe également à Jérusalem un Centre d'orientation juridique pour les femmes dont le rôle est absolument fondamental puisque c'est dans le cadre de ce centre que nous avons entrepris une étude en vue de la révision de la législation jordanienne et égyptienne actuellement en vigueur en Palestine. Ce travail a abouti à l'élaboration de projets de lois qui seront soumis au Président de l'Autorité et au Comité juridique. Le centre assure également le rôle de conseil juridique en accueillant les doléances des citoyennes et en mettant à leur disposition des juristes chargés d'étudier leurs cas, de trouver avec elles les solutions adéquates et de les conseiller en termes de procédures à suivre auprès des instances juridiques. Il organise d'autre part des conférences-débats sur des questions telles que l'interprétation misogyne de la *charia'a* auxquelles il est arrivé que des *cheikhs* participent.

Je voudrais enfin citer le travail entrepris par le Comité technique des femmes dont je fais partie, dont les membres sont issus des partis et des organisations qui ont pris part au processus de paix et auquel se sont jointes des représentantes des instituts et centres de recherche, des associations ou simplement des femmes indépendantes. Il a notamment organisé un atelier pour l'étude de la structure institutionnelle qui va se charger des affaires de la femme au sein de l'Autorité palestinienne. Nous y avons invité des femmes de différents pays (Afrique du Sud, Egypte, Tunisie, ...) afin de nous instruire de leurs expériences. De là est né le projet de création d'un Haut conseil des affaires féminines qui sera constitué de représentantes de toutes les organisations féminines et qui sera relié directement à la Présidence de l'Autorité palestinienne; son rôle sera, d'une part, de planifier les actions destinées à la promotion des

femmes et, d'autre part, de contrôler et d'attirer l'attention sur tout ce qui est de nature à entraver cette promotion, y compris dans les programmes des départements ministériels. La Décision de l'Autorité palestinienne relative à la création de ce Conseil devrait intervenir prochainement, du moins nous l'espérons et nous restons déterminées à l'obtenir.

— Quels sont les principes les plus importants énoncés par la Déclaration de 1993?

C'est d'abord le principe d'égalité. Les différents brouillons du projet de notre Constitution (qui est en cours d'élaboration) énoncent le principe de l'égalité sans distinction de race, de sexe ou de religion. Mais la Constitution ne suffit pas à elle seule car il faut des lois qui précisent les modalités de réalisation de cette égalité. La Déclaration de principes comprend donc des précisions relatives, d'une part, à la participation des femmes à la vie politique et, d'autre part, au droit du travail et à tout ce qui a trait à la vie civile, c'est-à-dire la famille, l'âge minimum de mariage, la tutelle des enfants, le divorce... Mais la résistance à ces principes innovateurs — de la part des hommes et même de certaines femmes — demeure forte, car ils s'opposent quelques fois à la législation musulmane telle qu'elle est interprétée, ce qui exige de nous une démarche progressive et beaucoup de sagesse pour parvenir à les faire accepter.

— Cette prudence n'est-elle pas due à des considérations politiques qui, dans la conjoncture actuelle, auraient plutôt tendance à ménager les orientations des courants fondamentalistes islamistes?

Je dirais plutôt que l'ancrage des traditions musulmanes dans notre société est tel que nous sommes tenues de les prendre en considération. C'est pour cela que nous avons d'abord entrepris un travail de fond pour expliquer que l'émancipation des femmes n'est pas en contradiction avec les principes de l'Islam. C'est un travail de longue haleine qui exige persévérance et unité dans l'action féministe. Toutes ces femmes qui ont lutté côte à côte avec les hommes pour la libération nationale doivent aujourd'hui unir leurs efforts pour continuer le combat afin que les femmes puissent bénéficier de tous leurs droits et participer en tant que citoyennes à part entière à l'édification d'une société palestinienne libre et démocratique.

— La part des femmes dans le processus de libération nationale sera-t-elle suffisante pour motiver une acceptation, voire une contribution active des hommes à l'émancipation des femmes? L'expérience des Algériennes en la matière ne risque-t-elle pas de se répéter pour les Palestiniennes?

C'est un défi pour toute société et particulièrement pour la nôtre qui dispose aujourd'hui d'une occasion historique pour construire une société moderne. Mais les résultats des élections sont là et il nous faut en tirer les conclusions: sur les 26 candidates au Conseil de l'Autorité — pour 670

candidatures masculines — seules cinq ont été élues ¹ pour 88 sièges. Les organisations féminines s'étaient pourtant mobilisées pour inciter les femmes à participer au vote et à présenter leur candidature; elles ont aidé les candidates dans leurs campagnes électorales. Bien entendu, la candidature de Samiha Khalil aux élections présidentielles, au-delà du symbole qu'elle représente, est significative de la place que revendique la femme palestinienne dans notre nouvel Etat. Sa candidature est une affirmation du rôle des femmes dans le processus de libération et la preuve que les Palestiniennes sont déterminées à se faire entendre.

Le chemin est long devant nous. Je suis consciente que ce qui nous reste à faire est plus difficile que ce qui a été réalisé, mais nous y sommes déterminées car l'édification d'une société démocratique passe d'abord par la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes, surtout pour une population où la guerre a porté le pourcentage des femmes à 53%. Le prochain rendez-vous avec les urnes pour les élections municipales en juillet 1996 nous appelle donc à redoubler d'efforts afin de nous assurer la place qui nous revient dans ces instances qui ont une prise directe sur la vie quotidienne et ont besoin plus que tout autres des compétences féminines. Nous continuerons avec notre peuple à aspirer à un Etat palestinien indépendant et démocratique avec Jérusalem pour capitale.

*Entretien conduit par
Anissa Barrak*

¹ Om Jihad, veuve de Abou Jihad, assassiné par les Israéliens en 1988; Jamila Saydam (Om Sabri), épouse de Abou Sabri, un des fondateurs du Fatah; Hanane Ashraoui, enseignante à l'Université de Bir Zeit et membre de la Délégation Palestinienne aux négociations de paix; Dalal Salamé, dirigeante du Comité d'Action sociale de Naplouse et membre

du Comité préparatoire des élections; Raouia Chawa, fille de Rached Chawa, ancien maire de Gaza.